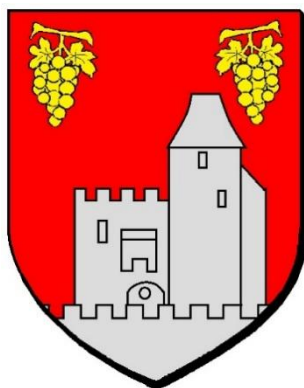


Département de la Moselle



COMMUNE DE SCY CHAZELLES
ENQUETE PUBLIQUE
AMENAGEMENT FONCIER SUR LE TERRITOIRE de la
COMMUNE DE SCY CHAZELLES
Sur l'opportunité, le mode
et la fixation du périmètre d'aménagement foncier



RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Ordonnance du Tribunal administratif de Strasbourg N° E25000138/67 du 24.10.2025

Arrêté d'organisation de l'enquête du Président du Conseil Départemental du 18.11 2025

Enquête publique du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 (36 jours)

Commissaire-enquêteur Christian EVESQUE

*Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du
9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Rapport du Commissaire-enquêteur*

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

1 GENERALITES

- 1-1 Objet de l'enquête
- 1-2 Cadre juridique
- 1-3 Nature et caractéristiques du projet
- 1-4 Composition du dossier

2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 2-1 Désignation du Commissaire enquêteur
- 2-2 Modalités de l'enquête
- 2-3 Information du Public
- 2-4 Concertation préalable
- 2-5 tenue des permanences
- 2-6 climat général de l'enquête
- 2-7 participation du public

3. OBSERVATIONS et ANALYSES

- 3-1 dénombrement des réclamations
- 3-2 liste des observations (registre papier, registre électronique et courriers reçus)
- 3-3 analyse

4 SYNTHSE ET ANALYSES DES OBSERVATIONS

PIECES ANNEXES

- ANNEXE 01** Ordonnance de désignation du commissaire-enquêteur
- ANNEXE 02** attestation sur l'honneur
- ANNEXE 03** arrêté d'ouverture de l'enquête
- ANNEXE 04** Attestation des envois de courriers RAR aux propriétaires
- ANNEXE 05** article RL 1^{ère} parution
- ANNEXE 06** article affiches Alsace Moselle 1^{ère} parution
- ANNEXE 07** article RL 2^{ème} parution
- ANNEXE 08** article affiches Alsace Moselle 2^{ème} parution
- ANNEXE 09** planche photographique affichage officiel
- ANNEXE 10** information dans les bulletins municipaux de la commune (N° 85 et 87)
- ANNEXE 11** réunion de concertation
- ANNEXE 12** douze (12) réclamations reçues par courrier en mairie
- ANNEXE 13** trente-cinq (35) réclamations reçues sur le registre électronique
- ANNEXE 14** copie du registre papier

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE document joint

HISTORIQUE

Depuis 10 ans, les communes de LESSY et SCY-CHAZELLES ont acquis du foncier. Des études de mobilité foncière ont été menées sur chacune des communes.

Le souhait des communes de LESSY et SCY-CHAZELLES est de poursuivre leur projet de territoire en demandant au Département de la Moselle le lancement d'un Aménagement Foncier Agricole et Forestier et Environnemental (AFAFE).

A la demande des municipalités de SCY-CHAZELLES et LESSY, le Département a créé **le PAEN « Coteaux du Mont Saint-Quentin : SCY-CHAZELLES et LESSY »** en février 2014. (Le PAEN est le dispositif de protection des espaces agricoles et naturels périurbains).

L'objectif est de protéger durablement et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels soumis à pression foncière en secteur périurbain

Pour ce faire, un périmètre de protection et d'intervention doit être mis en place.

C'est le but de cette enquête publique de déterminer les limites du territoire

Cette procédure est de la compétence départementale issue de la loi DTR du 23 février 2005



PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SCY-CHAZELLES

L'histoire de SCY-CHAZELLES est indissociable de celle du Mont Saint Quentin. Le mot Scy proviendrait du gaulois signifiant « sources » fort nombreuses sur le Mont Sr Quentin.

La commune est située sur le bassin versant du Rhin au sein du bassin Rhin-Meuse. Elle est drainée par la Moselle, la Moselle canalisée et le fossé des Vieilles Eaux. Autant dire que c'est une tête importante du bassin versant donnant sur la Moselle.

Population : La commune de SCY-CHAZELLES compte près de 3.000 habitants, et fait partie de l'arrondissement de METZ CAMPAGNE. Elle fait partie de l'Eurométropole de METZ 1^{er} Etablissement Public de Coopération Intercommunale de la Moselle avec 230.000 habitants sur les 44 communes le composant.

Equipements publics

La commune dispose des équipements publics avec école, salle des fêtes bibliothèque, ainsi qu'un fort équipement commercial de proximité, et tertiaire (cabinets médical)

Voies de communications

La commune est traversée par une artère principale métropolitaine (voie de la Liberté) une ligne ferroviaire Nancy-Luxembourg traversant la commune.

Un inventaire des chemins et sentiers a été réalisé en 2021. et desservie par des voies communales qui ont été intégrées à l'Eurométropole de Metz.

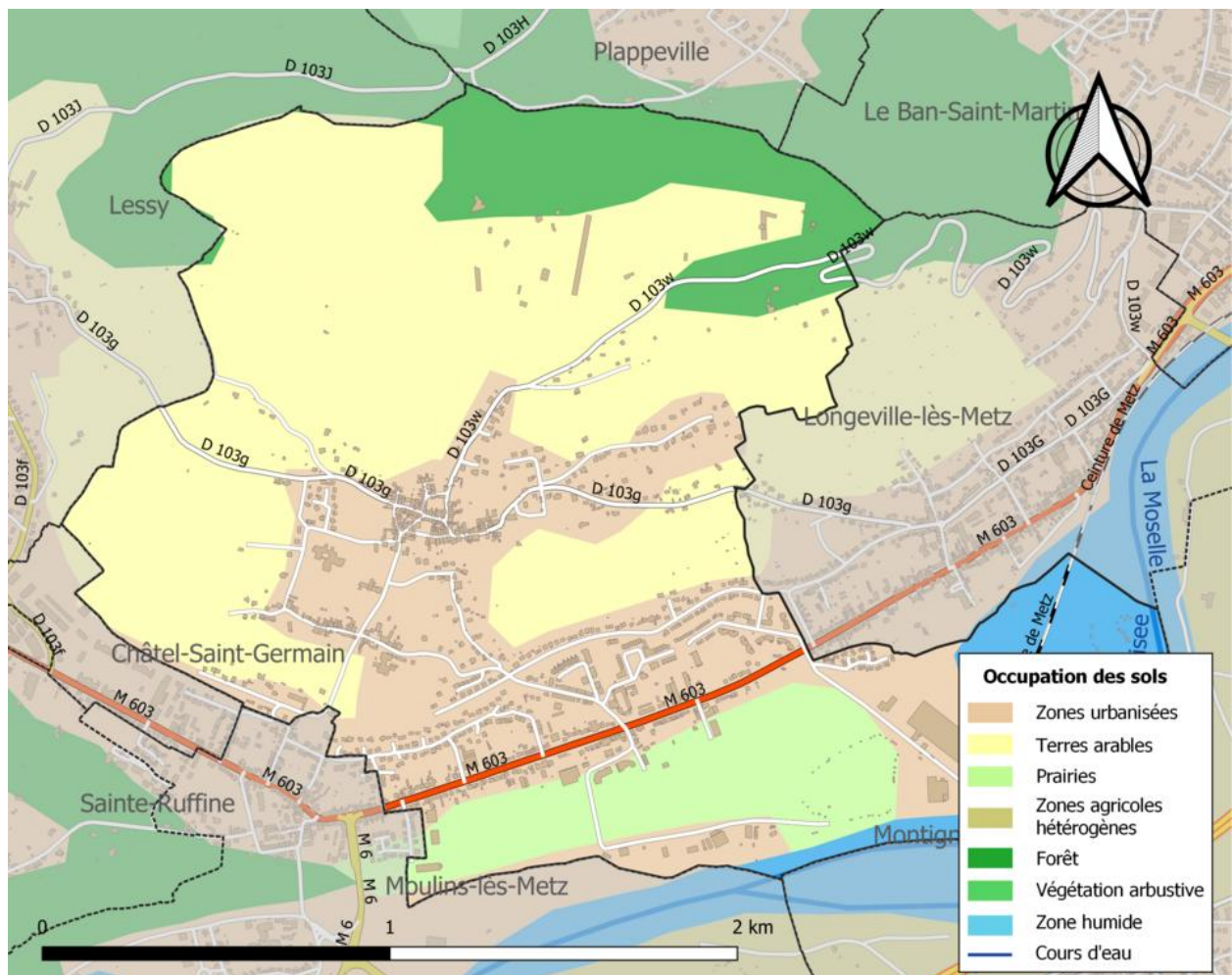
Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Rapport du Commissaire-enquêteur

Transport en commun

La commune est desservie par un réseau de transport en commun terrestre et fluviale, avec un port de plaisance.

Occupation des sols : Le territoire de la commune de Scy-Chazelles est marquée par l'importance des parties boisées soit forestière soit préforestière. Il existe tout de même une partie agricole le long de la Vallée de la Moselle, et un embryon de culture de la vigne (5ha) et de verger (7ha) dans la partie nord. Les territoires agricoles, sont en diminution du fait de l'avancée des taillis dont la cause est l'arrêt des activités agricoles.

La mise en place de l'aménagement foncier permettra de pouvoir recréer des entités qui favoriseront l'extension des zones agricoles.



1 GENERALITES

1-A. Objet de l'enquête.

La présente enquête porte sur l'opportunité, le mode et le périmètre d'aménagement foncier. C'est la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de SCY-

Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Rapport du Commissaire-enquêteur

CHAZELLES qui a décidé, lors de sa séance du **7 novembre 2025**, la mise en œuvre de l'enquête publique.

L'objectif est de protéger durablement, et de mettre en valeur les espaces agricoles et naturels soumis à une pression foncière en secteur périurbain.

Le but est de déterminer l'usage agricole et naturel des terrains au sein d'un périmètre, en mettant en œuvre un programme d'actions pour reconquérir les friches en développant les activités agricoles (viticulture, maraîchage, arboriculture, installation d'exploitation de ferme(ovins, caprins, équidés) voire de loisirs, tout en préservant la qualité paysagère et naturelle du site.

Véritable outil de l'aménagement du territoire, cette procédure permet de retrouver la maîtrise foncière de biens à l'abandon, afin de les remettre en valeur.

Un avantage de cette procédure est que les communes ont la possibilité de devenir propriétaire de biens pour lesquels aucune propriété n'a pu être établie.

Il y aura deux projets d'AFAFE sur le Mont Saint Quentin l'une à LESSY l'autre à SCY CHAZELLES.

Des prescriptions environnementales sont attachées à cette proposition de périmètre, ainsi qu'une liste des travaux interdits pendant les opérations.

La présente enquête concerne le territoire de SCY-CHAZELLES.

1-B principaux acteurs.

La commission communale d'aménagement foncier

Elle est composée de la Présidente de la commission désignée par le tribunal d'instances, du Maire, de 3 représentants des exploitants titulaires, 3 représentants des propriétaires 1 représentant du conseil départemental, 3 personnes qualifiées en matière de protection de la nature, le représentant des services fiscaux, et deux représentants du conseil départemental.

Le département de la Moselle

Il finance à 100% les études, les frais de géomètre avec l'abornement des parcelles, les frais d'enquête publique.

En outre, le département est susceptible de subventionner les travaux connexes dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage de l'AFAFE, (60% du montant HT des travaux subventionnés plafonnés à ,450 €uros l'hectare. Il assure l'appui technique et administratif de la commission communale.

Le bureau d'étude

L'étude a été confié au bureau d'études L'ATELIER des territoires dont les bureaux sont à METZ Avenue Malraux. Le dossier a été suivi par Valens KLEIN.

Le C.A.U.E.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle est au service des mosellans sur leurs territoires. Dans ce projet il conseille et accompagne le département pour la partie environnementale.

1-C Contenu de l'étude.

Le périmètre proposé compte parcelles réparties sur 170 hectares. Il n'y a pas d'extension sur la commune de LESSY. Le nombre des propriétaires concernés est important (604 propriétaires)

Ce document est une étude d'aménagement foncier de la commune de Scy-Chazelles, présentant une analyse de l'état initial, des enjeux agricoles, viticoles et environnementaux, ainsi que des propositions d'aménagement.

Étude d'Aménagement Foncier à Scy-Chazelles

Cette étude vise à analyser et proposer des aménagements fonciers pour la commune de Scy-Chazelles, en tenant compte des enjeux environnementaux et de développement local.

- Réalisée par l'Atelier des Territoires à la demande du Conseil Départemental de la Moselle.
- Conformité avec le Code Rural et de la Pêche Maritime.
- Comprend un état initial du territoire et des propositions d'aménagement.
- Analyse combinée de données foncières, observations naturalistes et rencontres avec les acteurs locaux.

Contexte de l'Étude d'Aménagement

L'étude s'inscrit dans un cadre de protection des espaces naturels et de valorisation du patrimoine communal.

- Demande de protection des espaces agricoles et naturels périurbains par les communes de Scy-Chazelles et Lessy.
- Validation du projet de périmètre de protection par le Conseil Départemental en 2013.
- Objectif de reconquête agricole pour le développement de la biodiversité.
- Les enjeux fonciers ont freiné la mise en œuvre des objectifs du PAEN.

Analyse de l'État Initial

Cette section présente la situation actuelle de la commune en termes de foncier, d'agriculture et de viticulture.

- Superficie de 452 hectares avec une population de 2 665 habitants en 2022.
- 881 parcelles cadastrales pour 440 comptes de propriété, avec 92,3 % de petites propriétés (moins de 50 ares).
- Présence de trois exploitants agricoles et un viticulteur en agriculture biologique sur 4,5 hectares.
- La commune possède 137 parcelles publiques représentant 21,2 hectares.

Milieu Physique et Environnemental

Analyse des caractéristiques climatiques, géologiques et hydrologiques de Scy-Chazelles.

- Climat tempéré avec une température moyenne de 11,1 °C et des précipitations annuelles de 713,5 mm.

Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Rapport du Commissaire-enquêteur

- Relief marqué par les côtes de Moselle et la plaine alluviale.
- Cours d'eau principaux : Moselle, ruisseaux de la Fontaine, Montvaux et Archyre.
- Zones humides non remarquables, mais présence de masses d'eau distinctes.

Risques Naturels et Technologiques

Identification des risques naturels et technologiques affectant la commune.

- Aléa retrait-gonflement des argiles de niveau moyen sur la majorité du territoire.
- Risque sismique très faible (niveau 1).
- Risques de mouvements de terrain et inondations dans la vallée de la Moselle.
- 25 sites potentiellement pollués recensés, sans sites BASOL connus.

Milieu Naturel et Biodiversité

Évaluation des habitats, de la flore et de la faune présents dans la commune.

- Présence de milieux variés : boisements, prairies alluviales, vignes et vergers.
- Deux espèces protégées et quatre espèces patrimoniales observées.
- Enjeux élevés pour certaines espèces de reptiles et d'oiseaux.
- Trame verte et bleue identifiée, avec des réservoirs de biodiversité.

Démographie et Logement à Scy-Chazelles

Analyse de la population et des logements dans la commune.

- Population passée de 2 123 habitants en 1968 à 2 665 en 2021.
- Nombre de logements doublé, atteignant 1 328 en 2021.
- Augmentation des logements vacants, passant de 23 en 1968 à 110 en 2021.
- Taux d'activité de 72,6 % en 2022, avec une diminution du chômage.

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

La commune de SCY-CHAZELLES est intégrée dans un projet de développement durable pour 224 communes.

- SCoTAM couvre 224 communes et 415 630 habitants.
- Superficie totale de 1 762 km².
- Révision récente entrée en vigueur le 9 août 2021, modification approuvée le 7 décembre 2023.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi de l'Eurométropole de Metz a été annulé, rendant les anciens PLU opposables.

- Annulation par le Tribunal administratif de Strasbourg le 24 juillet 2025.
- Les PLU antérieurs sont désormais en vigueur.

Plan Local d'Urbanisme de SCY-CHAZELLES

Le PLU de SCY-CHAZELLES a été approuvé en 2019, se concentrant sur les zones agricoles et naturelles.

- PLU approuvé le 25 février 2019.
- Zones considérées : agricoles (A) et naturelles (N).

Zones Agricoles et Naturelles

Les zones agricoles de SCY-CHAZELLES sont diversifiées et réglementées.

- Plusieurs secteurs agricoles : Apv, Ap, Aei, Av, Ac, Ai, Apj, Apb.
- Coteau Nord et Sud ont des restrictions de construction pour préserver la viticulture et la biodiversité.

Toponymie et Patrimoine

La commune conserve un riche patrimoine historique et des lieux-dits.

- 44 lieux-dits recensés, 33 dans les secteurs d'étude.
- Églises et maisons vigneronnes classées Monuments Historiques.

Site Patrimonial Remarquable

SCY-CHAZELLES a établi une ZPPAUP pour protéger son patrimoine.

- ZPPAUP créée le 18 juin 2007, transformée en SPR par la loi LCAP.
- Superficie de 87 hectares, visant à conserver le tissu urbain et les paysages.

Tourisme et Loisirs

La commune est un lieu prisé pour les activités de plein air et le tourisme.

- Sentiers de randonnée balisés, circuits VTT, et événements comme « la randonnée des lavoirs ».
- Équipements de loisirs variés dans la vallée de la Moselle.

Associations Actives

L'AAPPAN regroupe des associations pour la préservation du patrimoine.

- Fédère 20 associations, créée en 1991 pour protéger le Mont Saint-Quentin.
- Consultée lors de l'étude d'aménagement.

Équipements Communaux

SCY-CHAZELLES dispose de plusieurs infrastructures culturelles et sportives.

- Deux écoles maternelles et primaires, bibliothèque, salle de l'Esplanade.
- Espaces de loisirs : aires de jeux, skate-park, port de plaisance.

Projet de Construction de Parking

Un nouveau parking est prévu pour améliorer l'accès aux événements sportifs.

- Construction à proximité du terrain de foot pour les matchs et entraînements.

Gestion des Déchets

L'Eurométropole de Metz gère la collecte et le traitement des déchets.

- Responsabilité de la collecte, traitement et valorisation des déchets.

Servitudes en Vigueur

Plusieurs servitudes réglementent l'utilisation des sols à SCY-CHAZELLES.

- Servitudes de protection des monuments historiques, sites classés, et SPR.

Voies de Communication

La commune est bien desservie par des axes de circulation importants.

- Voie de la Liberté et ligne ferroviaire Nancy-Luxembourg traversent la commune.
- Inventaire des chemins et sentiers réalisé en 2021.

Intégration des Résultats de l'Étude Agricole

L'étude vise à identifier des secteurs pour le développement agricole et viticole.

- Analyse des conditions physiques et réglementations en vigueur.
- Objectif de créer une mosaïque de paysages agricoles diversifiés.

Propositions et Recommandations pour l'Aménagement

Des recommandations sont faites pour améliorer la gestion foncière et environnementale.

- Création d'une ASA pour mutualiser les ressources.
- Maintien des vergers et des espaces naturels pour la biodiversité.

Situation Foncière et Propriétés

La propriété foncière est très morcelée, avec une majorité de petites parcelles.

- 93,7 % des comptes de propriété ont moins de 50 ares.
- Mono-parcellaire concerne 312 comptes cadastraux.

Production Agricole et Viticole

La commune produit principalement des céréales et du vin sous AOC Moselle.

- 50,5 ha en AOC Moselle, 5 hectares exploités.
- 60 % des vignes cultivées en agriculture biologique.

Appellations d'Origine Contrôlée

Les vins de SCY-CHAZELLES sont reconnus sous AOC Moselle et IGP Lorraine.

- AOC Moselle reconnue en 2011, 73 hectares plantés.
- IGP Lorraine pour les vins mousseux, reconnaissance en 2024.

IGP et AOC des Mirabelles de Lorraine

L'IGP et l'AOC des Mirabelles de Lorraine sont des appellations qui protègent la qualité et l'origine de ce fruit emblématique.

- L'IGP pour les Mirabelles de Lorraine a été obtenue en 1996.
- Environ 200 producteurs cultivent 400 000 mirabelliers dans la région.
- 70% des mirabelles dégustées dans le monde proviennent de Lorraine.
- La commune de Scy-Chazelles est entièrement incluse dans l'IGP et l'AOC Mirabelle de Lorraine.

Problèmes d'accès aux parcelles agricoles

Les exploitants de Scy-Chazelles rencontrent des difficultés d'accès à leurs parcelles agricoles.

- Absence de chemins, chemins enfrichés ou trop étroits pour les engins agricoles.
- Les exploitants souhaitent la remise en état et l'élargissement des chemins.
- Un agrandissement léger des exploitations viticoles est également souhaité.

Caractéristiques des exploitations agricoles

Les données sur les exploitations agricoles de Scy-Chazelles montrent une diversité de pratiques et de cultures.

- Deux exploitations ont répondu à un questionnaire sur leurs caractéristiques.
- L'EARL de la Chapelle a une SAU de 20 ha, avec des cultures variées et un élevage de bovins laitiers et ovins.
- L'exploitation viticole Château de Vaux cultive 4,8 ha de vignes, principalement des cépages Pinot noir et gris.

Situation forestière à Scy-Chazelles

La commune possède des forêts publiques et privées, avec des enjeux de gestion forestière.

- La forêt communale de 4,7 ha est gérée par l'ONF et abrite diverses essences.
- Deux massifs privés sont présents, mais aucun n'est soumis à un plan de gestion.
- La chasse est pratiquée, ciblant principalement le sanglier et le chevreuil.

Climat et conditions météorologiques

Le climat de Scy-Chazelles est caractérisé par des influences océaniques et continentales.

- Température annuelle moyenne : 11,1°C, avec des minima en janvier (2,7°C) et des maxima en juillet (20,1°C).
- Ensoleillement moyen : 1 535 heures par an, principalement au printemps et en été.
- Précipitations annuelles : environ 713,5 mm, avec des maximales en décembre.

Relief et géologie de la commune

Le relief de Scy-Chazelles est varié, avec des côtes de Moselle et une plaine alluviale.

- Altitude variant entre 167 et 229 mètres, avec le Mont Saint-Quentin atteignant 360 mètres.
- La géologie est composée de couches sédimentaires variées, favorisant la formation de côtes.

Pédologie et types de sols

Les sols de Scy-Chazelles sont influencés par le climat et la géologie locale.

- Présence de rendzines et de sols bruns calcaires, favorables à la viticulture.
- Les sols en bas de talus sont hydromorphes et de qualité agronomique médiocre.

Hydrologie et qualité des eaux

La commune est traversée par la Moselle et plusieurs ruisseaux, avec des enjeux de qualité de l'eau.

- La Moselle est soumise à un régime pluvial océanique, avec des crues historiques notables.
- La qualité des eaux superficielles est moyenne, avec des efforts pour atteindre un bon état écologique.

Risques naturels et technologiques

Scy-Chazelles est exposée à divers risques naturels et technologiques.

- Aléa retrait-gonflement des argiles : risque moyen sur la majorité du territoire.
- Risque d'inondation par débordement de la Moselle, avec des crues historiques documentées.
- Aucun site pollué connu, mais 25 sites potentiellement pollués sont recensés.

Présence de Vergers et Vignes à Scy-Chazelles

La commune de Scy-Chazelles abrite des vergers et des vignes, principalement dans des zones spécifiques.

- Superficie des vergers : 7,2 hectares, principalement de petits fruits.
- Superficie des vignes : 5,1 hectares, exclusivement dans la zone AOC sur les coteaux.
- Les vergers sont majoritairement traditionnels et disséminés sur l'ensemble des secteurs d'étude.

État des Jardins et Bâtiments Abandonnés

L'état des jardins et des bâtiments dans la commune varie, avec des zones bien entretenues et d'autres abandonnées.

- Superficie des jardins : 6,2 hectares, avec des niveaux d'entretien différents.
- Jardins sur le PAEN en bon état, tandis que deux îlots dans la vallée de la Moselle sont abandonnés.
- Présence de bâtiments abandonnés, notamment sur d'anciens vergers et jardins.

Milieus Naturels et Sites Protégés

La commune est riche en milieux naturels, avec plusieurs périmètres de protection et d'inventaire.

- Sites Natura 2000 : ZSC des « Pelouses du Pays Messin » (72 hectares sur le territoire communal).
- Présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'espèces patrimoniales.
- Enjeux de conservation liés à la préservation des pelouses calcaires et des habitats forestiers.

ZNIEFF et Espèces Remarquables

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes dans la commune, abritant une biodiversité riche.

- Deux ZNIEFF répertoriées : type I « Pelouses et boisements de Lessy » et type II « Coteaux calcaires du Rupt de Mad ».
- Espèces déterminantes recensées : 66 espèces d'oiseaux, plusieurs espèces de reptiles et d'insectes rares.
- Importance des habitats pour la faune et la flore, avec des espèces protégées comme le Damier de la Succise.

Programme d'Action pour les Espaces Naturels

Le PAEN vise à protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels périurbains.

- Superficie totale du PAEN : 97 hectares, dont 70 hectares à Scy-Chazelles.

- Objectifs : revitalisation agricole, gestion environnementale, et usages pédagogiques.
- Droit de préemption spécifique pour acquérir des terrains par préemption.

Inventaire de la Faune et de la Flore

Des inventaires de la faune et de la flore ont été réalisés pour évaluer la biodiversité de la commune.

- 34 types d'habitats identifiés, incluant boisements, prairies, et vergers.
- Espèces patrimoniales observées : Aster amelle, Pigamon des prés, et Orchis homme-pendu.
- Méthodologie d'inventaire incluant prospections visuelles et auditives pour les oiseaux, amphibiens, reptiles et insectes.

Inventaire des Chiroptères

L'inventaire des chiroptères a été réalisé pour évaluer leur présence et leur habitat dans la région de Scy-Chazelles.

- Les chauves-souris exploitent divers habitats selon leur cycle de vie, incluant des gîtes d'hibernation, d'estivage et de transit.
- Des inventaires nocturnes ont été effectués avec un détecteur d'ultrasons (Pettersson D240X) en avril et juillet 2025.
- Les conditions favorables pour l'inventaire incluaient des nuits douces, peu de vent, et absence de pluie.
- Un total de 7 passages sur le terrain a été réalisé entre avril et octobre 2025.

Calendrier des Interventions Naturalistes

Le calendrier des interventions naturalistes a été établi pour maximiser les observations des espèces.

- 7 passages ont été effectués entre avril et octobre 2025, ciblant les périodes de reproduction et d'activité maximale des espèces.
- Les interventions ont été planifiées en fonction des conditions météorologiques favorables.

Inventaires Faunistiques

Les inventaires faunistiques ont été basés sur des études bibliographiques et des observations sur le terrain.

- 99 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont 10 sont protégées par la Directive CEE n°2009/147/CE.
- 55 espèces nicheuses ont été identifiées dans la commune de Scy-Chazelles, avec 3 espèces patrimoniales.

Avifaune et Espèces Observées

L'inventaire de l'avifaune a été réalisé pour recenser les espèces nicheuses présentes sur le site.

- Des parcours à pied ont été effectués pour observer les espèces dans divers milieux.
- 39 espèces d'oiseaux ont été observées, représentant environ 40 % de la richesse spécifique connue.

Espèces Patrimoniales et Statuts de Conservation

Un récapitulatif des espèces d'oiseaux patrimoniales a été établi, mettant en avant leur statut de conservation.

- 10 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».
- 18 espèces présentent des statuts de conservation préoccupants, dont 11 vulnérables et 5 en danger.

Inventaire des Amphibiens

L'inventaire des amphibiens a été réalisé pour évaluer leur présence dans les habitats favorables.

- Aucune espèce d'amphibiens n'a été observée lors des passages, principalement réalisés de jour.
- 9 espèces potentielles ont été identifiées dans la bibliographie, dont 2 sont protégées par la Directive CEE.

Inventaire des Reptiles

Les reptiles ont été inventoriés par des recherches visuelles dans des habitats favorables.

- 7 espèces de reptiles ont été recensées, dont 3 sont protégées par la Directive CEE.
- La Vipère aspic a été observée lors des prospections.

Résultats des Inventaires

Les résultats des inventaires montrent une diversité d'espèces dans les secteurs d'étude.

- 10 espèces de mammifères ont été identifiées, dont 3 sont protégées.
- La présence de diverses espèces patrimoniales souligne l'importance de la mosaïque paysagère dans la région.

Espèces Fauniques et Flore

Le texte présente une étude sur la biodiversité de la région de SCY-CHAZELLES, mettant en avant les espèces animales et végétales, ainsi que leur statut de protection.

- Le Ragondin (*Myocaster coypus*) est identifié comme une espèce potentiellement invasive.
- Le Chat sauvage (*Felis sylvestris*) est nocturne et préfère les grands massifs boisés, avec une densité élevée dans le Grand-Est.
- L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) est protégé et souffre de la fragmentation de son habitat, nécessitant des corridors écologiques.
- Le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) hiberne de novembre à avril et se reproduit de juin à août dans des habitats denses.
- Les inventaires d'entomofaune ont révélé 60 espèces de lépidoptères, dont 19 ont été observées, avec 4 espèces patrimoniales et 2 vulnérables.

Inventaire des Lépidoptères Rhopalocères

L'inventaire des papillons de jour a permis d'identifier une diversité significative d'espèces.

- 19 espèces de rhopalocères ont été contactées, représentant environ 31% des espèces recensées.
- Parmi celles-ci, 4 espèces sont patrimoniales et 4 sont protégées au niveau national.
- 34 espèces sont déterminantes ZNIEFF, et 2 espèces sont classées comme préoccupantes par l'UICN.

Inventaire des Odonates

L'étude des libellules a révélé une diversité modérée d'espèces dans la région.

- 15 espèces d'odonates ont été recensées, avec 6 espèces observées lors des prospections.
- 2 espèces sont inscrites en Annexe II de la Directive CEE et protégées par la législation nationale.
- 7 espèces présentent un statut de conservation préoccupant, dont 6 sont quasi menacées.

Inventaire des Orthoptères

Les prospections des orthoptères n'ont pas abouti à des observations, malgré une richesse spécifique attendue.

- 13 espèces d'orthoptères étaient recensées dans la bibliographie, mais aucune n'a été observée lors des inventaires.
- 1 espèce est sous surveillance nationale, et 3 espèces ont des statuts de conservation préoccupants.

Enjeux Globaux pour la Biodiversité

Le texte souligne les enjeux de conservation liés à la biodiversité dans la région.

- Les habitats déterminants de ZNIEFF et les espèces protégées sont des priorités pour la conservation.
- La présence de la Vipère aspic et d'autres espèces animales et végétales nécessite une attention particulière pour préserver les écosystèmes.

Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est essentielle pour la continuité écologique et la préservation de la biodiversité.

- Le SCoT de l'Agglomération Messine a défini des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- La préservation des haies, fourrés et vergers est cruciale pour maintenir les couloirs de déplacement des espèces.

Évolution Démographique de SCY-CHAZELLES

Le texte présente les tendances démographiques de la commune de SCY-CHAZELLES.

- La population a fluctué, passant de 2 123 habitants en 1968 à 2 662 en 2021.
- Le taux de natalité a diminué de 13% en 1968 à 9% en 2022, tandis que le taux de mortalité a fluctué autour de 8%.
- La population active a augmenté, atteignant 72,6% en 2022.

Logements et Urbanisme à SCY-CHAZELLES

L'évolution du parc de logements et des types d'habitat est analysée.

- Le nombre de logements a doublé, passant de 584 en 1968 à 1 328 en 2021.
- Les logements vacants ont augmenté, atteignant 110 en 2021.
- La majorité des nouvelles constructions sont des logements individuels, avec un étalement urbain notable.

Documents d'Urbanisme et Réglementation

Le texte aborde les documents d'urbanisme régissant l'aménagement de SCY-CHAZELLES.

- Le SCoTAM définit les orientations d'aménagement pour les 20 prochaines années.
- Le PLU de SCY-CHAZELLES inclut des zones agricoles et naturelles, avec des restrictions sur les constructions.
- Les Espaces Boisés Classés (EBC) couvrent 12,85 ha et interdisent toute occupation du sol compromettant leur conservation.

Calvaire et Patrimoine Local

Le calvaire en bordure de la route touristique est un monument bien entretenu, tandis que celui derrière l'église est négligé.

- Le calvaire touristique est visible et bien entretenu.
- Le calvaire derrière l'église est en mauvais état et entouré de friches.

Lavoirs et Fontaines Historiques

Les lavoirs de SCY-CHAZELLES témoignent de l'histoire locale et de l'importance de l'eau pour les habitants.

- Le « Grand » lavoir, construit vers 1860, servait à nettoyer les ustensiles de vigne.
- Un autre lavoir datant de 1765 est situé Rue Robert Schuman.

Maison Robert Schuman et Son Histoire

La Maison de Robert Schuman est un site historique rénové, intégrant le réseau muséal de la Moselle.

- Propriété du Conseil général de la Moselle après le décès de Schuman.
- Rénovations financées par le Département de la Moselle, la Fondation Robert Schuman et l'Union européenne.

Murs, Murets et Pierriers

Les murs en pierre et pierriers sont des éléments caractéristiques du paysage de SCY-CHAZELLES, nécessitant un entretien.

- Les murs de pierres sèches stabilisent les terrains en pente et délimitent les propriétés.
- De nombreux murets et pierriers sont présents, mais leur état varie.

Importance des Pierres Vignottes

Les pierres vignottes sont des éléments patrimoniaux à préserver, jouant un rôle dans la gestion des eaux.

- Ces dalles de calcaire délimitent les chemins vers les vignes et retiennent la terre.
- Elles sont caractéristiques de la commune et doivent être conservées.

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

SCY-CHAZELLES a établi une ZPPAUP pour protéger son patrimoine architectural et paysager.

- La ZPPAUP couvre 87 hectares et vise à conserver le tissu urbain et les paysages.
- Transformée en SPR, elle impose des prescriptions pour les travaux dans son périmètre.

Tourisme et Loisirs à SCY-CHAZELLES

La commune offre de nombreuses activités touristiques et de loisirs, attirant les visiteurs de la région.

- Circuits de randonnée et VTT sont disponibles, incluant le GR 5 et le sentier Robert Schuman.
- Des événements comme la randonnée des lavoirs sont organisés chaque année.

Œnotourisme et Route des Vins

L'œnotourisme a évolué avec la création de la Route des Vins de Moselle, reliant plusieurs villages viticoles.

- La route fait 46 km et relie 20 villages, mettant en avant le patrimoine viticole.
- SCY-CHAZELLES est traversée par cette route, avec de nombreuses maisons de vignerons.

Associations et Engagement Communautaire

L'AAPPAN regroupe des associations pour préserver le patrimoine naturel et architectural de la région.

- Fondée en 1991, elle a obtenu le classement du Mont Saint-Quentin en site protégé.
- Elle participe à la gestion et à la valorisation du territoire.

Équipements et Infrastructures Communales

SCY-CHAZELLES dispose d'équipements culturels et sportifs pour les habitants.

- Deux écoles maternelles et primaires, une bibliothèque et plusieurs espaces sportifs sont présents.
- Un port de plaisance et des aires de jeux enrichissent l'offre locale.

Projet Communal de Stationnement

Un nouveau parking est prévu pour améliorer l'accès aux infrastructures sportives de la commune.

- Situé près du terrain de football, il facilitera le stationnement lors des événements.

Gestion des Déchets et Collecte

L'Eurométropole de Metz gère la collecte et le traitement des déchets à SCY-CHAZELLES.

- La collecte des ordures a lieu tous les jeudis matin, même les jours fériés.
- Des composteurs gratuits sont disponibles pour les habitants.

Servitudes d'Utilité Publique

Les servitudes d'utilité publique régissent l'utilisation des sols à SCY-CHAZELLES.

- Elles incluent des protections pour les monuments historiques et les sites classés.
- Plusieurs servitudes impactent la constructibilité et l'occupation des sols.

Voies de Communication et Accessibilité

La commune est bien desservie par des axes routiers et ferroviaires.

- La Voie de la Liberté relie Longeville-lès-Metz à Moulins-lès-Metz.
- Un inventaire des sentiers a été réalisé, identifiant 114 sentiers sur 36,54 km.

Intégration des Résultats de l'Étude Agricole

L'étude agricole vise à développer des activités agricoles et viticoles tout en préservant la biodiversité.

- La viticulture est concentrée dans la zone AOC, avec 37,2 hectares identifiés.
- D'autres activités comme les vergers et le maraîchage sont également encouragées.

Propositions et Recommandations pour l'Aménagement

L'aménagement foncier est recommandé pour améliorer l'exploitation agricole et la gestion des risques naturels.

- L'AFAFE est le mode d'aménagement le plus adapté pour SCY-CHAZELLES.
- Des réserves foncières pour des projets futurs doivent être créées.

Conclusion sur l'Aménagement Foncier

L'étude souligne l'importance d'un aménagement foncier pour SCY-CHAZELLES.

- L'AFAFE permettra de regrouper les parcelles et d'améliorer la desserte.
- La préservation de la biodiversité et des paysages est essentielle dans ce projet.

Le dossier est parfaitement documenté avec les différentes études, que la C.A.F. devra prendre en compte tout au long de la procédure durant les deux phases restantes.

L'agriculture occupe une Surface Agricole Utile (SAU) d'environ 141 ha (commune 450 ha) ce qui représente 31% de la surface de la commune avec 20,9 % de terres labourées. Cette enquête publique a pour objet de recueillir les observations et réclamations liées au périmètre envisagé sur la partie de la commune de SCY-CHAZELLES.

Le périmètre, qui ne couvre pas la totalité de la commune de SCY CHAZELLES est constituée de 4 secteurs.

Secteur 1 PAHEN 70 ha

Secteur coteau Nord 21Ha (surface de vignes 5 ha et vergers 7 ha)

Secteur coteau sud 16ha

Vallée de la Moselle 34 ha terres labourées ou maraîchage

3 exploitations agricoles professionnelles mettent en valeur les terrains dans les périmètres du projet.

Un exploitant vinicole, un exploitant agricole (céréales) et un exploitant sur les prairies. Par ailleurs, le taux de boisement soit en formation forestière et pré forestière est de 74ha.

Lors de l'enquête, un éleveur de caprins, avec équidés s'est signalé. J'en parlerai dans mes conclusions.

1-2. Cadre juridique

Le Code rural titre II relatif à l'aménagement foncier et notamment l'article article R 121-14 qui impose que le dossier concernant l'opportunité, le mode et le périmètre d'aménagement foncier, retenue par la Commission Communale d'aménagement Foncier (CCAF) soit soumis à enquête publique,

Le Code de l'environnement notamment les articles L.123-1 et suivants

30 JANVIER 2024 Délibération du Conseil Municipal de la commune de SCY CHAZELLES instituant la Commission Communale d'Aménagement Foncier

4 NOVEMBRE 2024 Réunion de la Commission Communale d'aménagement foncier (CCAFE) de la Commune de SCY CHAZELLES demandant, à l'unanimité, le lancement de la procédure d'aménagement foncier et la réalisation d'une étude d'aménagement foncier.

7 NOVEMBRE 2025 Réunion de la CCAFE validant à l'unanimité, la mie en œuvre d'un aménagement foncier sur une partie du ban de SCY CHAZELLES et proposant de fixer les limites du périmètre à l'intérieur duquel est proposé de réaliser l'opération. Il est décidé que le périmètre porté sur le plan annexe soit soumis à l'enquête publique.

Dans cette même réunion, la commission de l'AFAFE de SCY CHAZELLES valide, à l'unanimité les propositions environnementales.

18 NOVEMBRE 2025 Le Président du Conseil Départemental de la MOSELLE, par arrêté N° **2025-005342** fixe les modalités de l'ouverture et du déroulement de l'enquête publique portant sur l'opportunité et le périmètre du projet d'aménagement foncier proposé par la Commission communale d'AFAFE de SCY CHAZELLES.

1-3 Composition du dossier

Le dossier se compose du 20 Pièces qui ont été numérotées à ma demande.

PIECE N° 01 document expliquant la procédure complète d'une AFAFE CLASSIQUE

Comme le rappelle en détail le document, une procédure d'aménagement foncier se déroule en trois phases

Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Rapport du Commissaire-enquêteur

PIECE N° 02 Décision du CM de SCY-CHAZELLES du 30 janvier 2024

PIECE N° 03 Arrêté de /Monsieur le Président du CD Moselle organisant le déroulement de l'enquête

Ce document fixe l'organisation de l'enquête publique, avec les dates de l'enquête, les dates des permanences et les moyens de publicité.

PIECE N° 04 Ordonnance du T.A. désignant le commissaire enquêteur

Cette pièce appelée ordonnance de désignation, désigne le commissaire-enquêteur titulaire et le commissaire-enquêteur suppléant.

PIECE N° 05 P.V. CCAF du 4 novembre 2024

PIECE N° 06 Procès-verbal de la réunion commission AFAFE du 7 novembre 2025

PIECE N° 07 Plan général de la proposition d'aménagement foncier

Sur ce plan les quatre secteurs sont de couleur marron. On distingue les limites communales ainsi que les limites de section des parcelles, avec les lieu dit.

PIECE N° 08 Les prescriptions environnementales

Le plan récapitule les éléments pris en compte dans l'étude, à savoir, les espaces naturels à conserver, les haies à créer, les vergers clôturés, les zones boisées à maintenir, les chemins à conserver, les murets. Il précise également les points de vue à maintenir, ainsi que les zones de risque de mouvement de terrain (aléa fort)

PIECE N° 09 l'occupation des sols

Le plan détaille avec des couleurs différentes les zones d'habitat, les équipements et infrastructures collectives, les activités économiques, les infrastructures et superstructures des réseaux de transport, les espaces verts urbains et en mutation, les terres labourables, les zones de jardins, de vignes, de verger et les prairies. On y distingue aussi les bosquets et les haies, avec les formations forestières ou pré-forestières et les surfaces enherbées. On y repère aussi les Ripisylve et rivulaires avec les surfaces des eaux. Enfin on peut situer le parc écologique. Figures aussi sur le plan les courbes de niveaux avec le point haut.

PIECE N° 10 Plan analyse de la propriété

PIECE N° 11 Plan des exploitations agricoles

La cartographie présente en 4 couleurs distinctes les exploitations de l'EARL du Château de Vaux, de l'EARL de la Chapelle, SF THIEL, et les exploitations individuelles.

PIECE N° 12 Etude d'aménagement Foncier (E.A.F).(268 pages)

Ce document présente une analyse de l'état initial, des enjeux agricoles viticoles et environnementaux, avec des propositions d'aménagement. Cette étude vise à analyser et proposer des aménagements fonciers pour la commune en tenant compte de ces enjeux.

PIECE N° 13 Etudes agricole et viticole (55 pages)

PIECE N° 14 Plan des vocations agricoles

PIECE N° 15 Etude hydraulique

PIECE N° 16 Etude hydraulique Annexe 1

PIECE N° 17 Etude hydraulique Annexe 2

PIECE N° 18 Etude hydraulique Annexe 3

PIECE N° 19 les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Département de la Moselle par Monsieur le Préfet, - l'analyse éco-paysagère.

PIECE N°20 Etude paysagère du CAUE

Etaient joint au dossier le registre des réclamations déposé en mairie. Outre le cahier habituel, une chemise permettant de regrouper les observations écrites (dites réclamations dans ce type d'enquête), parvenues sous forme de courrier adressées au commissaire enquêteur en mairie.

A noter qu'un registre électronique a été mis en place sous l'adresse : <https://www.registredemat.fr/afafe-SCY-CHAZELLES>

1-4 Nature et caractéristiques du projet

La loi du 23 février 2005 dite de « développement des territoires ruraux » a transféré aux conseils départementaux la compétence en matière d'aménagement foncier et rural et a fixé trois objectifs. La finalité de l'aménagement foncier est la mise en valeur et la protection de l'espace agricole et forestier, prenant en compte ses fonctions économiques, environnementale et sociale avec :

- **La mise en valeur durable** des potentialités de cet espace,
- **L'équilibre démographique** entre les zones urbaines et rurales
- **La coexistence** des productions agricoles et forestière avec les activités non agricoles en intégrant les **fonctions sociales et environnementales de ces activités**.
- **Le territoire de la commune de SCY CHAZELLES est couvert par un PLU (Plan Local d'Urbanisme), le PLUi ayant été annulé par le tribunal administratif de STRASBOURG.**

Anciennement appelé « remembrement », un Aménagement Foncier Agricole Forestier, et Environnemental (AFAFE) consiste à restructurer une partie du territoire communal, en réalisant un nouveau cadastre.

il favorise le regroupement des parcelles, leur bornage et leur accès.

En résumé :

On constate bien l'intérêt pour l'environnement de voir le projet se réaliser, car il lutte contre l'enfrichement, il permet une reconquête agricole, viticole et paysagère. Ce projet permet de retrouver la maîtrise foncière des biens à l'abandon afin de les mettre en valeur.

Le projet permet une restructuration du parcellaire qui favorisera l'installation ainsi que le développement des activités agricoles.

Il contribuera également à la prévention des risques naturels tels que les glissements de terrains.

C'est aussi la réalisation de travaux connexes afin de créer ou d'améliorer les chemins existants, pour que toutes les parcelles aient un accès et de lutter contre les glissements de terrain à certains endroits.

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Avant la désignation

J'ai été contacté par communication téléphonique par les services du Tribunal administratif de STRASBOURG afin de voir mes disponibilités car l'enquête devrait débuter rapidement à la demande du conseil départemental porteur du projet.

J'ai répondu dès le lendemain, que je pouvais prendre cette enquête, n'ayant assisté à aucune réunion de la commission communale d'aménagement foncier. L'enquête devrait se dérouler mi-décembre 2025.

J'ai aussitôt pris contact avec Patricia PAHIN responsable du projet au Conseil Départemental de la MOSELLE.

Nous nous sommes donné rendez-vous dans son bureau, où j'ai pris connaissance du projet. Nous avons fixé les dates de l'enquête, avec les jours et heures de permanence, afin que le Président du Conseil départemental puisse prendre rapidement l'arête d'organisation de l'enquête.

Cette enquête s'est déroulée pendant 36 jours consécutifs (du mardi 9 décembre 2025, 8h30 au mardi 13 janvier 2026 16h00) en mairie de SCY CHAZELLES. Pendant cette période, le dossier a été à la disposition du public pendant les heures d'ouvertures des

Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Rapport du Commissaire-enquêteur

bureaux de la mairie. Les plans étaient affichés dans la salle du conseil municipal de la commune.

Les permanences se sont faites en mairie, à la bibliothèque, et dans la salle des fêtes en fonction des disponibilités et comme prévu dans l'arrêté d'organisation de l'enquête.

2-1 Désignation du Commissaire enquêteur

Par ordonnance N° E25000138/67 en date du 24 octobre 2025, Monsieur le vice-président du Tribunal administratif de STRASBOURG a désigné Christian EVESQUE commissaire-enquêteur. En cas de besoin, il a désigné Vital TISSIER comme suppléant. **(ANNEXE 1).**

Dès le 25 octobre, après avoir pris connaissance du dossier dans les locaux du département de la Moselle, j'ai retourné l'attestation sur l'honneur prévue par l'article L.123-5 du code de l'environnement. **(ANNEXE 2)**

2-2 Modalités de l'enquête

Par arrêté en date référence 2025-005342, en date du 16 novembre 2025, Monsieur le Président du Conseil départemental a prescrit l'organisation et l'ouverture de l'enquête, visant au projet sur l'opportunité, le mode et la fixation du périmètre de l'aménagement foncier de la commune de SCY-CHAZELLES.

Cet arrêté a été visé par les services de la Préfecture le 18 novembre 2025, sous référence 057-225700012-20251118. **(ANNEXE 3).**

2-3 Information du Public

Avant le début de l'enquête, dès que l'arrêté d'organisation a été signé, tous les propriétaires des terrains situés dans le périmètre ont été avertis de cette enquête par courrier recommandé avec accusé de réception. 604 courriers ont été envoyés, 356 plis ont revenus avec la mention. **(MAIL ATTESTATION ANNEXE 4).**

2-3a affichage et informations de la mise en enquête publique

L'avis d'enquête a été publié à deux reprises, et par deux journaux différents

1^{ère} parution dans le REPUBLICAIN LORRAIN le 25.11.2025 **(ANNEXE 5)**

Dans les AFFICHES ALSACE MOSELLE le 25.11.2025 **(ANNEXE 6)**

2^{ème} parution dans le REPUBLICAIN LORRAIN le 9.12.2025 **(ANNEXE 7)**

Dans les AFFICHES ALSACE MOSELLE le 9.12.2025 **(ANNEXE 8)**

Les publications de l'avis d'enquête publique, quinze jours avant, et dans les huit jours qui suivent son ouverture, ont bien été respectées.

L'affiche au format A2 de couleur jaune, prévu par l'article R.121-19 du code de l'environnement, avec les informations qui y sont prévues, a été affichée sur les portes

de la mairie avec une vue depuis la voie publique, ainsi qu'aux panneaux d'affichages habituels, et dans différents endroits du périmètre. (**Planche photographique ANNEXE 9**)

Le commissaire-enquêteur a constaté et vérifié la présence des affichages lors des permanences.

2-3b informations facultatives

Une information a été faite :

- Dans la gazette de SCY CHAZELLES à deux reprises (**ANNEXE 10**)
- Sur le site internet de la commune
- Sur les panneaux électroniques
- Sur le site internet de la commune de SCY-CHAZELLES.

2-3c mode de communication électronique

Outre le maintien des modalités traditionnelles de l'enquête publique mentionnées ci-dessus, l'autorité organisatrice de l'enquête (le conseil départemental de la MOSELLE) a eu recours au mode de communication électronique, conformément à l'ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Aussi, le commissaire-enquêteur peut constater que la publicité, sous format d'affiche papier, dans le périmètre du projet, sur le site internet du conseil départemental, complété par la publication dans deux journaux locaux et par l'envoi par courrier recommandé avec accusé de réception à chaque propriétaire concerné a permis une information satisfaisante en tout point.

2-4 Concertation préalable

Le conseil départemental de la Moselle avait pris l'initiative d'organiser une réunion publique d'information de présentation de la procédure d'aménagement foncier le 24 juin 2025 (**ANNEXE 11**)

Cette réunion, portant spécifiquement sur le projet, était ouverte à tous publics. Elle s'est déroulée dans la salle des fêtes et a rencontré une belle audience.

2-5 tenue des permanences :

Comme stipulé dans l'arrêté d'organisation de l'enquête, **4 permanences** ont été tenues par le commissaire-enquêteur :

En mairie de SCY-CHAZELLES :

Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Rapport du Commissaire-enquêteur

- mardi 9 décembre 2025 de 8h30 à 11h30
- lundi 15 décembre de 13h30 à 16h30
- Mardi 13 janvier de 13h30 à 16h30 (heure de fermeture des bureaux)

A la bibliothèque le 3 janvier 2026 de 8h30 à 11H30.

2-6 Climat général de l'enquête

Cette enquête s'est déroulée avec une participation du public. Ce public a été principalement des propriétaires des terrains situés dans le périmètre du projet.

Lors de la première permanence (9 décembre 2025)

6 personnes ont inscrit une observation, sur 8 visiteurs

Lors de la deuxième permanence (15 décembre 2025)

3 personnes ont inscrit une observation sur 5 visiteurs

Lors de la troisième permanence (le 3 janvier 2026) qui s'est tenue dans la bibliothèque comme mentionné dans l'arrête d'organisation de l'enquête, une forte affluence, avec 11 observations sur 14 visiteurs. La permanence s'est terminée à 12h00.

Monsieur BLANCHEMIN de passage m'a fait savoir qu'il mettrait sa réclamation sur le registre électronique en demandant l'exclusion de sa parcelle du périmètre.

Lors de la quatrième permanence (le 13 janvier 2026) tenue en mairie de SCY-CHAZELLES, j'ai eu la visite de 18 personnes dont 12 ont déposé une réclamation dans le registre d'enquête. Lors de cette permanence j'étais assisté du bureau d'études en la personne de Monsieur KLEIN. La permanence c'est terminée à 16h45

J'ai eu pendant la période de l'enquête 45 visiteurs dont 33 ont déposé une réclamation.

2-7 Participations du public, en synthèse :

Je note que les 36 jours d'enquête ont permis à un large public de se manifester soit sur place, soit sur le registre électronique ouvert, grâce aux modalités de publicité mises en œuvre. Je noterai surtout l'envoi d'un courrier adressé en RAR à l'ensemble des propriétaires de biens fonciers dans le périmètre concerné.

La présente enquête publique s'est déroulée sans aucun incident. L'ensemble du public a pu s'exprimer jusqu'à la dernière minute de l'enquête publique. Le public s'est rendu en nombre à toutes les permanences du commissaire-enquêteur. La principale motivation pour les propriétaires était d'identifier la localisation de leur parcelle. Le bureau d'étude ainsi que les

services du conseil départemental ont apporté leur réponse aux interrogations des visiteurs. Certains visiteurs ont fait l'objet de l'inscription des réclamations. Aucune association de protection de l'environnement ne s'est manifestée

Au regard des **consultations du dossier d'enquête** mis en ligne sur le site <https://www.registredemat.fr/afafe-scy-chazelles> (263) j'observe que le public a perçu comme un enjeu majeur le projet de définition du périmètre d'aménagement foncier.

Je n'ai remarqué aucune anomalie tout au long de la procédure.

Il est dommage que le Conseil départemental n'ait pas pris l'option de l'inventaire de la mise à disposition du dossier compet avec le registre électronique. Cette mise à disposition aurait permis de connaître les documents téléchargés, et de voir l'intérêt qu'apporte le public aux dossiers des études environnementales, hydrauliques, etc...

3 OBSERVATIONS et ANALYSES

Dans une telle procédure, ce ne sont pas des observations, mais des réclamations.

3-1 Dénombrement des observations :

Il y a eu 33 réclamations écrites sur le «registre papier» et 35 observations sur le registre électronique, dont 5 doublons. en bleu sur le tableau)

Il y a eu 10 réclamations reçues par courrier ou courrier RAR en mairie.

Au regard du grand nombre de réclamations (78) j'estime que la Commission Communale d'Aménagement foncier a su réunir toutes les parties prenantes : propriétaires de biens fonciers non bâtis publics ou privés et exploitants agricoles. Je constate aussi que la mise en place du support électronique a été bien utilisé, puisqu'il y a eu 272 visiteurs.

3-2 Liste des observations

Réclamations reçues sur le registre papier

Réclamation N°1 9 décembre 2025 Section 1 parcelles 73 et 75	SCHAFF Eliane Favorable règlera problème du chemin décalé et de l'entretien des parcelles voisines	Veut garder son terrain 1
Réclamation N° 3 9 décembre 2025 Section 8 parcelle 143	KUDLA née BOITEUX, propriétaire Souhaite vendre la parcelle	Vente 2

Réclamation N° 4 9 décembre 2025 Section 4 Parcelle 141	ZUGER Michel, propriétaire Opposé au projet (AFU) Voir courrier	Opposé au projet 1
Réclamation N° 5 9 décembre 2025 Section 4 parcelle 92	GATTO Antoine, propriétaire Opposé au projet (AFU)	Opposé au projet 2
Réclamation N° 6 9 décembre 2025 Section 8 parcelle 68 et 72	DEVITO Frédéric propriétaire Favorable au projet	favorable
Réclamation N° 7 15 décembre 2025 Section 2 parcelle 66	MIESME Pascal Souhaite vendre sa parcelle	Vente 3
Réclamation N° 8 15 décembre 2025 Section 5 parcelles 129 et 130	Madame ORDENER M.P propriétaire	Demande l'exclusion du périmètre 1
Réclamation N° 9 15 décembre 2025 Section 5 Parcelle 139	HASLER Marc Propriétaire souhaite vendre la parcelle	Vente 4
Réclamation N° 10 3 janvier 2026 Section 4 Parcelles 251 et 253	RABOIN Lorraine demande l'exclusion car ces terrains sont le verger de la maison Section4 P 254	Demande l'exclusion 2
Réclamation N° 11 3 janvier 2026 Section 6 Parcelles 168 et 169	LAURENT Arnaud Nous entretenons les terrains S4 P 20,8,252,253, 5,6,4,3,2,13,12,11,10,9,19,35,36,37 et 173 nous souhaitons les acquérir	Veut garder ses parcelles 2
Réclamation N° 12 3 janvier 2026 Section 9 Parcelle 143	DENANCE Alain demande de rester dans le périmètre, mettre cette parcelle au-dessus des parcelles Section 9 Parcelles 527 et 528	Sont disposés à vendre 5
Réclamation N° 13 3 janvier 2026 Section 8 Parcelle 84	KEMPNICH Jean désire vendre la parcelle	Veut vendre 6
Réclamation N° 14 3 janvier 2026 Section 6 Parcelle 145	BARTHOLUS -HANDEL demande de rester propriétaire parcelle entretenu en verger	Souhaite conserver 4
Réclamation N° 15 3 janvier 2026 Section 5 Parcelles 110,111 et 114	Vérifier nom souhaite conserver la parcelle et rester dans le périmètre	Souhaite conserver 5
Réclamation N° 16 3 janvier 2026 Section 2 Parcelle 69	Monsieur CARUSO Franco souhaite conserver la parcelle verger jardin demande l'exclusion	Demande l'exclusion 3

Réclamation N° 17 3 janvier 2026 Section 9 Parcelle 416	IGNATOWICE Alexandre souhaite garder la parcelle (habitation verger jardin demande l'exclusion	Demande l'exclusion 4
Réclamation N° 18 3 janvier 2026 Section 8 Parcelle 35	Monsieur MAISONNEUVE Patrick souhaite rester propriétaire de la parcelle pour y planter	Souhaite conserver 6
Réclamation N° 19 3 janvier 2026 Section 6 Parcelle 103	Monsieur HENRY Eric Souhaite rester propriétaire verger clôturé	Souhaite conserver 7
Réclamation N° 20 3 janvier 2026 Section 9 Parcelle 470	Monsieur HENRY Eric souhaite le regroupement avec la parcelle XXX	Veut échanger
Réclamation N° 21 3 janvier 2026 Section 8 Parcelle 75	Monsieur GEORGE Henri Souhaite vendre mais pas à n'importe quel prix	Souhaite vendre 7
Réclamation N° 22 13 janvier 2026 Section 8 Parcelle 67	LAGOUTTE M.P et Elisabeth Souhaite conserver cette parcelle entretenue.	Veut conserver 8
Réclamation N° 24 13 janvier 2026 Section 8 Parcelle 122	JAGER Albert souhaite vendre le verger 36 arbres fruitiers plus clôture	Veut vendre 9
Réclamation N° 25 13 janvier 2026 Section Parcelle 71	DUBREVIZ Sylvain veut garder sa parcelle	Veut garder la parcelle mais la faire entretenir 9
Réclamation N° 26 13 janvier 2026 Section 8 Parcelle 69	DROPSY Guy désire vendre sa parcelle	Veut vendre 10
Réclamation N° 27 13 janvier 2026 Section 4 Parcelle 308	SCHNITZLER Anne souhaite conserver sa parcelle	Veut garder sa parcelle 10
Réclamation N° 28 13 janvier 2026 Section 8 Parcelle 69	MACHOT Jacques et Bernard veulent rester propriétaire	Veulent garder leur parcelle 11
Réclamation N° 29 13 janvier 2026 Section 8 Parcelle 26	MOUTIER Jacques veut vendre éventuellement sa parcelle	Veut vendre éventuellement 11
Réclamation N° 30 13 janvier 2026 Section x Parcelle xx	BLAISE Simone Rose née ETGEN veut garder la parcelle	Veut garder la parcelle 12

Réclamation N° 31 13 janvier 2026 Section 8 Parcelle 26	GRANDIDIER Bruno veut rester propriétaire care terrain et le verger attenant à la maison	Veut garder sa parcelle attenante à la maison 13
Réclamation N° 32 13 janvier 2026 Section 8 Parcelle 26	KUBS Murielle veut rester propriétaire de la parcelle	Veut garder sa parcelle 14
Réclamation N° 33 13 janvier 2026 Section 9 Parcelles 150 et 152	MARCHE Serge demande à rester propriétaire de sa parcelle	Veut garder sa parcelle 15

Réclamations reçues sur le registre électronique

Réclamation RE 1 16.12.2025 Section 4 parcelle 260/16	Madame Anne SCHMITTHAUSLER propriétaire de la parcelle souhaite la vendre.	Vente 12
Réclamation RE 2 16.12.2025 Section 5 parcelle 93	Madame Myriam MICHEL propriétaire de la parcelle souhaite la vendre.	Vente 13 (2PJ)
Réclamation RE 3 18.12.2025 Section 4 parcelle 260/16	Madame Anne SCHMITTHAUSLER Souhaite vendre sa parcelle	DOUBLONS avec l'observation N°1
Réclamation RE 4 26.12.2025 Section 4 parcelle 82	Monsieur Franck HENRY propriétaire de la parcelle désire garder cette parcelle	Demande à garder la parcelle 16
Réclamation RE 5 22.12.2025 Section parcelle 56	Monsieur Gérard BLASSELLE propriétaire demande que cette parcelle clôturée, entretenue, soit classée en verger il désire rester propriétaire de cette parcelle.	Demande à garder la parcelle Verger clôturé 17
Réclamation RE 6 29.12.2025 Section 8 parcelle 99	29.12.2025 Monsieur Yves VEXO est d'accord de vendre sa parcelle (classée en AOC) pas opposé au projet	Desire vendre 14
Réclamation RE 7 26.12.2025 Section parcelle 56	Monsieur Gérard BLASSELLE demande que la parcelle coteau sud les bivignes, soit inscrite en verger il est clôturé et entretenu comme la parcelle voisine	DOUBLONS avec l'observation N°5

Réclamation RE 8 02.01.2026 Section 8 parcelle ??	terrain SACCHI Joeph GHIRALDO Rosa les enfants font savoir que les terrains en question ont été vendus au domaine de Vaux. (entre chemin des Mages et Chemine des Cents Livres)	Ne sont plus propriétaires
Réclamation RE 9 29.12.2025 Section 8 parcelle 89	déposée par Yves VEXO propriétaire parcelle 89 Section 8 désire vendre sa parcelle. Il n'est pas opposé au projet.	DOUBLONS avec l'observation 6
Réclamation RE 10 05.01.2026 Section parcelle	Un pétitionnaire restant anonyme pose plusieurs questions relatives à la procédure et aux conséquences. Il n'a pas demandé l'exclusion du périmètre	n'a pas laissé ses coordonnées il ne pourra pas avoir de réponse à ses questions.
Réclamation RE 11 05.01.2026 Section 4 parcelle 164 Et section XX Parcelles 332,333,350	Monsieur MALHOMME qui est favorable au projet, souhaite que sa propriété soit regroupée avec les parcelles bâties actuelle section 4 parcelle 351, 352 et 353. Il demande l'exclusion des parcelles de leurs voisins 332,333 et 350 car elles sont contigües à leur habitation et servent de verger jardin.	Exclusion 01 partielle
Réclamation RE 12 05.0102026	Réclamation anonyme Pas propriétaire d'une parcelle	HORS SUJET
Réclamation RE 13 05.01.2026 Section parcelle	UDAF pour Henry GUILLAUME Demande quelles sont les parcelles concernées13 registre électronique	VOIR COURRIER
Réclamation RE 14 08.01.2026 Section 6 parcelle 75	Noël GALET-LALANDE souhaite vendre son terrain et demande le classement en zone vinicole.	Vente et demande le classement en vigne
Réclamation RE 15 08.01.2026 Section 4 parcelle 67	Catherine REBOTTON demande que son terrain soit classé constructible	Hors sujet
Réclamation RE 16 08.01.2026 Section 4 parcelle 67 Rue Jeanne d'Arc	Madame LUCAS née GLAVIER Monique souhaite garder la parcelle pour la transmettre à ses enfants	Veut garder la parcelle
Réclamation RE 17 08.01.2026 Section parcelle 301	Catherine REBOTTON demande que son terrain soit classé constructible.	Hors sujet Doublon avec RE15

Réclamation RE 18 08.01.2026 Section 4 parcelle 94 et 97	Madame ROUSSEAU Annick demande à ce que les deux parcelles soient contigües. Ces parcelles sont coupées par une parcelle de la mairie	Voir courrier et plan annexe
Réclamation RE 19 10.01.2026 Section 4 parcelle 14	BAUDELET Claude – VAGNEY -88- demande un accès à sa parcelle pour que ses deux enfants puissent l'entretenir	Veut garder la parcelle et avoir un accès 18
Réclamation RE 20 10.01.2026 Section 4 parcelle 11	BAUDELET Gérard demande à pouvoir accéder à son terrain	Veut garder le terrain 19
Réclamation RE 21 10.01.2026 Section 4 parcelle 11	BAUDELET Gérard demande à pouvoir accéder à son terrain	DOUBLON Avec observation ci-dessus RE20
Réclamation RE 22 12.01.2026 Section 5 parcelle 128	MANCHEMATIN Jean-Claude domicile à JURY demande l'exclusion du périmètre de sa parcelle	Demande l'exclusion 6
Réclamation RE 23 11.01.2026 Section 6 parcelle 55 « Les Brayes »	Lala SOSO souhaite conserver sa parcelle mais veut un accès	Veut garder la parcelle 20
Réclamation RE 24 12.01.2026 Section 5 parcelle 128	MANCHEMATIN Jean-Claude	DOUBLON avec observation 23
Réclamation RE 25 12.01.2026 Section 4 parcelle 13 9ares 45	BAUDELET Jean-Pierre demande à garder sa parcelle pour l'entretenir et demande qu'un accès soit aménagé (actuellement les voies d'accès sont	Veut garder sa parcelle 21
Réclamation RE 26 12.01.2026 Section 6 parcelle 159 Section 6 parcelle 161	AUBERTIN Nathalie demande une solution car les propriétaires sont incapables de les entretenir	Leur faire la proposition de vendre. 15
Réclamation RE 27 12.01.2026	Anonyme demande des renseignements sur la tenue de l'enquête	La CCAF devra apporter les réponses
Réclamation RE 28 12.01.2026	En conclusion, l'AAPPAN est favorable au périmètre et se félicite de la qualité du dossier dans les études jointes et de la prise en compte. Souhaite contribuer à la phase suivante.	Voir courrier joint ANNEXE N°

Réclamation RE 29 12.01.2026 Section 5 parcelle 230, 98, 99 et 102,	Docteur Frédéric BILINSKI demande à échanger la parcelle 100 avec la parcelle 102.	échange
Réclamation RE 30 12.01.2026 Section 4 parcelles 47 et 49	Monsieur BOULANGER Jérôme	Sont vendeurs de leurs parcelles 16
Réclamation RE 31 12.01.2026 Section 5 parcelle 108	Mr Alain WOYGNET-opposé à la procédure	AFUA Opposé à la procédure 3
Réclamation RE 32 13.01.2026 Section 5 parcelle 108	Pauline HUCHON avocate pour Patrick BARNABE verger entretenu et clos,	Les propriétaires veulent rester propriétaire 22
Réclamation RE 33 13.01.2026	EUROMETROPOLE DE METZ Souhaite être associé au projet qui sera conforme à la décision du conseil métropolitain du 15 décembre 2025.(PLUi)	Hors sujet
Réclamation RE 34 13.01.2026 Section 6 parcelles 99,101 et 07	Anonyme Souhaite rester propriétaire	Souhaite rester propriétaire Demande l'exclusion du périmètre 7
Réclamation RE 35 13.01.2026 Section 1 parcelle 94 Les grandes places	Mr MIALON Grégory représentant Madame COSTAT Claudette demande le classement de la parcelle en zone à construire	Demande exclusion et classement en zone constructible

Réclamations par courrier reçus en mairie de SCY CHAZELLES

Réclamation C 1 09.12.2025 Section 4 parcelle 92	Mr et Mme ZUGER Michel se sentent spoliés demandent indemnisation	AFUA – Hors sujet contre le projet 4
Réclamation C 2 09.12.2026 Section parcelle	Mme MANGENOT KOENIG Monique Demande de renseignement	Hors sujet Demande de renseignements

Réclamation C 3 30.12.25 Section 4 parcelle 44	JACQUEMIN Marc et Michèle donne des conseils pour la suite des aménagements	AFUA observation sur l'aménagement à faire
Réclamation C 4 02.01.2026 Section 4 parcelle 93	GATTO Anne Gabrielle Opposé au projet et au classement en terrain agricole	AFUA Opposé au projet 5
Réclamation C 5 07.01.2026 Section 4 parcelle 92	GATTO Antoine et Andrée se sentent spoliés demandent indemnisation	AFUA hors sujet On peut considérer contre le projet 6
Réclamation C 6 07.01.2026 Section 4 parcelle 92	fils GATTO Antoine et Andrée se sentent spoliés demandent indemnisation	DOUBLONS avec C5 ci-dessus
Réclamation C 7 09.01.2026 Section parcelle	Mr et Mme SCHMITT Bernard se sentent spoliés demandent indemnisation	AFUA hors sujet On peut considérer contre le projet 7
Réclamation C 8 13.01.2026 Section 8 parcelle 133	KAUFFER Thierry Souhaite vendre son terrain	Veux vendre son terrain 17
Réclamation C 9 13.01.2026 Section 9 parcelle 16P/23	POINSIGNON Bernard Veut garder son terrain (rucher et maraichage domestique)	Demande l'exclusion
Réclamation C 10-1 13.01.2026 Section 7 parcelles 72 et 73 les varennnes	TRESSE Gérard son bâtiment n'est pas abandonné	Il est d'accord d'échanger ce terrain
Réclamation C 10-2 13.01.2026 Section 6 parcelles 18 et 31 OBOLTRIERES	TRESSE Gérard Demande à ce que le bâtiment existant entretenu figure sur le plan	Veut garder ce terrain 23
Réclamation C 10-3 13.01.2026 Section 6 parcelle 136 et 137 LES GIROFLEES	TRESSE Gérard Terrain entretenue	Possibilité d'échange
Réclamation C 11 13.01.2026 Pas propriétaire	BEAUDOING Yan Pour association KEPOS (C.M.S.E.A)	Peuvent travailler avec son espace insertion

Réclamation C 12 13.01.2026 Pas propriétaire	Remet une procuration pour observation Registre électronique RE 35	Procuration
Deux plans C12 Plan annexe au registre Pour observation N° 11	Monsieur LAURENT Arnaud a remis 2 plans pour acquérir des terrains (chèvrerie, équidés etc.)	Veut acheter des terrains

3-3 Analyse des observations

Le résumé des analyses figure dans la dernière colonne des réclamations tant sur le registre papier (R), le registre électronique (RE) que les courriers (C) reçus en mairie.

4. SYNTHÈSE et ANALYSES des OBSERVATIONS

J'ai trouvé 5 thèmes principaux dans les observations, classées par ordre décroissant.

Les propriétaires désirant garder leur propriété en l'état	23
Les demandes de vente de terrain	17
Les demandes d'exclusions du périmètre	9
Avis défavorables au projet	6
Doublons	6
Demande d'acquisition de terrains.	1

Viennent ensuite quelques propriétaires qui veulent échanger, d'autres qui sont favorables au projet et 4 personnes dont une association qui donnent des conseils pour la suite, et l'Eurométropole qui demande à suivre le projet.

On trouvera mes observations dans mes conclusions avec mon avis motivé joint en annexe. Certains propriétaires demandent l'exclusion, mais peuvent être maintenus dans le périmètre, dans la mesure où ils resteront propriétaire de leur parcelle à l'emplacement actuel.

La C.C.A.F. de SCY CHAZELLES dev ra apporter une réponse à toutes les demandes formulées dans les réclamations

Le commissaire-enquêteur



Christian EVESQUE

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 01** Ordonnance de désignation du commissaire-enquêteur
- ANNEXE 02** attestation sur l'honneur
- ANNEXE 03** arrêté d'ouverture de l'enquête
- ANNEXE 04** Attestation des envois de courriers RAR aux propriétaires
- ANNEXE 05** article RL 1^{ère} parution
- ANNEXE 06** article affiches Alsace Moselle 1^{ère} parution
- ANNEXE 07** article RL 2^{ème} parution
- ANNEXE 08** article affiches Alsace Moselle 2^{ème} parution
- ANNEXE 09** planche photographique affichage officiel
- ANNEXE 10** information dans les bulletins municipaux de la commune (N° 85 et 87)
- ANNEXE 11** réunion de concertation
- ANNEXE 12** douze (12) réclamations reçues par courrier en mairie
- ANNEXE 13** trente-cinq (35) réclamations reçues sur le registre électronique
- ANNEXE 14** copie du registre papier

Département de la Moselle



COMMUNE DE SCY CHAZELLES
ENQUETE PUBLIQUE
AMENAGEMENT FONCIER SUR LE TERRITOIRE de la
COMMUNE DE SCY CHAZELLES
Sur l'opportunité, le mode
et la fixation du périmètre d'aménagement foncier



CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Ordonnance du Tribunal administratif de Strasbourg N° E25000138/67 du 24.10.2025

Arrêté d'organisation de l'enquête du Président du Conseil Départemental du 18.11 2025

Enquête publique du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 (36 jours)

Commissaire-enquêteur Christian EVESQUE

[Tapez ici]

Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Conclusions et avis du Commissaire-enquêteur

1 - Conclusions du Commissaire-enquêteur

1 Objet de l'enquête

La présente enquête porte sur l'opportunité, le mode et le périmètre d'aménagement foncier. C'est la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de SCY-CHAZELLES qui a décidé, lors de sa séance du **7 novembre 2025**, la mise en œuvre de l'enquête publique.

L'objectif est de protéger durablement, et de mettre en valeur les espaces agricoles et naturels soumis à une pression foncière en secteur périurbain.

Le but est de déterminer l'usage agricole et naturel des terrains au sein d'un périmètre.

1-1 Déroulement de l'enquête

Par ordonnance de la Vice-présidente du Tribunal administratif, j'ai été désigné commissaire-enquêteur pour cette enquête (**ANNEXE 1**)

L'enquête publique s'est déroulée du 7 janvier au 7 février 2025 conformément à l'arrêté d'organisation de l'enquête pris par Monsieur le Président du Conseil Départemental de la MOSELLE. (**ANNEXE 3**).

Cette enquête a suscité un intérêt certain de la part des personnes concernées par la création de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE), lesquelles souhaitaient obtenir soit des informations, soit émettre des vœux, (de garder leur terrain, de la vente de leur terrain etc..) qui ne font pas partie de cette 1^{ère} enquête. Cependant, toutes les « réclamations » ont été prises en compte dans le rapport du commissaire-enquêteur, et pourront être étudiées par les membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

Les personnes qui se sont présentées aux permanences ont pu, dans de bonnes conditions, obtenir les informations souhaitées et exprimer leurs souhaits. Aucun incident n'a entravé le cours des opérations.

1-2 Au point de vue de l'information

Concernant la procédure, le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de SCY CHAZELLES et en particulier le projet de périmètre, s'inscrit pleinement dans le cadre des articles L.123- 24 et R.123-9 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que des articles L123-3 et suivants, ainsi que l'article R123-2 et suivants du code de l'environnement.

Ces articles visent à intégrer au mieux les études d'impact du projet sur l'environnement. Sa mise en place fait obligation de mettre en place une enquête publique. Ce périmètre a été validé par la Commission communale d'aménagement foncier.

La concertation préalable, menée par le Département de la Moselle et la commune de SCY CHAZELLES est satisfaisante. **(ANNEXE 11)** Le cahier de doléance des réunions de concertations m'avait été remis, et j'en ai pris connaissance avec attention.

L'arrêté d'organisation de l'enquête a été suivi et respecté, tant au niveau de la parution des articles dans la presse locale a deux reprises, que par l'affichage sur les panneaux officiels ainsi que sur le terrain.

- A noter que 604 envois de courriers recommandés avec AR ont été envoyés le 20 novembre 2025 aux propriétaires concernés. 356 plis ont été réceptionnés. **(ANNEXE 4)** le restant n'a pas été remis (défaut d'adressage, propriétaire inconnu à l'adresse indiquée, plis avisé et non réclamé, destinataire inconnu à l'adresse),
- Le taux de courriers non remis étant élevé justifiera le lancement d'une procédure des biens vacants et sans maître par la commune de SCY-CHAZELLES en parallèle de l'AFAFE,

Je peux considérer que l'information a bien été réalisée, en temps et en heure. La participation du public peut en être la preuve.

2- Les objectifs du projet de l'A.F.A.F.E.

2.1 La validation du principe d'aménagement foncier

Le principe même de la réalisation d'un projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental a suscité quelques réticences et observations de la part des propriétaires de l'AFU dont les propriétaires avaient acheté leur terrain en terrain à construire. Une procédure a fait annuler l'opération d'urbanisme, et les propriétaires de ce secteur se sentent spoliés. Je dois remarquer que la Commune de SCY CHAZELLES a acquis une cinquantaine de parcelles dans ce programme de construction avorté. Il existe aussi un promoteur immobilier qui est propriétaire de quelques parcelles.

Dans les autres secteurs, pas de réticence de la part des habitants, propriétaires ou exploitants de SCY CHAZELLES.

[Tapez ici]

Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Conclusions et avis du Commissaire-enquêteur

Les observations, remarques et réclamations, émanant tant du public que des personnes ressources, laissent transparaître l'attente de pouvoir disposer de propriétés aux contours plus rationnels.

Ainsi, la plupart des personnes pourront, après l'adoption du projet envisager une utilisation plus performante de leurs biens fonciers, avec un regroupement de parcelle. La commune de SCY CHAZELLES propriétaire d'un grand nombre de parcelles pourra ainsi les regrouper en des lieux où des projets pourront être réalisés par un maître d'ouvrage (agriculture – pâture, terrains de grandes cultures-, maraîchage, vergers ou vignes).

2.2 La détermination du périmètre

Concernant la commune de SCY CHAZELLES, le périmètre d'étude est apparu cohérent et pourra être conservé pour la mise en œuvre de l'aménagement foncier.

Quelques demandes concernent une demande d'exclusion, et la CCAF devra étudier la possibilité sans gêner le projet, en les positionnant en bordure du périmètre.

J'en conclus donc à un respect conforme de la réglementation, assorti d'une concertation au sens large satisfaisante menée par le Département de la Moselle et par la municipalité de SCY CHAZELLES avant et pendant l'enquête. J'estime que le dossier présenté ne porte pas atteinte sur ces points règlementaires à l'intérêt général.

2-3 au niveau environnemental

J'ai noté qu'aucun avis défavorable n'a été prononcé sur le contenu des différentes études du dossier n'a été mentionnée. L'Eurométropole avec une association locale sont prêtes à participer aux phases restantes.

Après avoir pris connaissance des études fournies, (hydrauliques, je peux en conclure que l'environnement s'en trouvera renforcé, avec la création de zones de pâturages, de zones agricoles, de maraichage ou de plantation de vignes ou de vergers.

Un projet qui pourrait être accompagné, financièrement, par le Conseil départemental de la MOSELLE.

3 Les réclamations

Beaucoup d'observations sont hors sujet (vente de terrain, échange de terrain, garder leur terrain) et n'entrent pas dans le cadre de l'enquête. Cependant, ces « réclamations » permettront de faciliter l'élaboration du projet lors de l'étude de la deuxième phase qui concernera le classement et l'échange de terrains.

Je dois remarquer qu'il y a eu 23 propriétaires qui veulent garder leurs terrains à leur emplacement actuel, 17 désirent vendre leur parcelle, 9 ont demandé à être exclus du périmètre, 6 sont défavorables au projet.

La Commission Communale d'Aménagement foncier devra apporter les réponses à tous les questionnements des réclamants.

En ce qui concerne les personnes qui veulent sortir du périmètre, qui sont contre le projet, qui se situent dans l'AF.U., il serait souhaitable que la commission lors de l'établissement du nouveau parcellaire, mettent ces terrains en limite de la zone afin de ne pas gêner les projets d'aménagements agricoles.

Après avoir pris connaissance de la prise en compte de la présence des vergers et vignes à conforter, l'état des jardins cultivés ou abandonnés du fait d'absence d'accès, des milieux naturels et du site protégé, dont les éléments sont pris en compte dans le projet,

J'émetts un avis favorable à ce projet d'aménagement foncier de SCY-CHAZELLES concernant l'opportunité et le mode de gestion, ainsi que le périmètre proposé.

Deux recommandations :

1°) Je recommande à la C.A.F. de SCY CHAZELLES de tenir à jour un tableau actant les non réponses des propriétaires tout au long de la procédure. A la fin de la troisième phase, cet état permettra de faire reconnaître l'abandon des parcelles et faciliter ainsi la procédure de cession de terrains sans maître.

2°) de faire réponse à tous les questionnements, en rassurant les propriétaires qui veulent garder leur terrain au même endroit.

Metz le 5 février 2026

Le commissaire-enquêteur



Christian EVESQUE

[Tapez ici]

Enquête publique Aménagement foncier SCY CHAZELLES (délimitation du périmètre) du 9 décembre 2025 au 13 janvier 2026 Conclusions et avis du Commissaire-enquêteur